

Par Dupicata

Du fort Royal, Gustavia
Ihle St. Barthelemie le 26 Juillet
1789
Dimanche. 11 heur du matin

Monsieur

quel pinçaux devrions Nous Servir, pour vous peindre Notre afreuse
Cituation, comment trouver justice a l'acte de violence et arbitraire
que Monsieur le Gouverneur Rogentin, a Exercer Envers Nous
le 24. de ce Mois a 7 heur du soir Etant venu, Enpersonne
Lui même, acompagne de Mr. Ostrome, de Deux milicien
avec un officier hollandais, au service de Sa Majesté Danoise
Nommé Monsieur Rouble,

Nous faire Enlever, pris au Corps dans Nos maison
De commerce, et conduit au fort, avec Les Soldats

Cette acte de violance, et arbitraire vous Est connu
ainsi que De toute la ville, qui Est prete de Lafirmer

Nous Sommes Monsieur Negotiants et Citoyen, de Cette ville
Depuis 2 ans, Nous avons Nos maison de commerce, et des Batiments
Nous avons des Interessé, a la Guadeloupe, a St Eustache
quel coup Dautorité, quel coup pour Notre Reputacion, et Notre
Fortune, oui vous disje - Notre Reputacion le premier Bien pour
les Commerçant. Enfin Monsieur Notre Crédit perdu a jamais
et la honte pour Des Citoyen, et pour Le pays. quel

Encouragement Donnée auparticulier qui dezire Venir Setabli
Dans Cette Ville. Puisque lon chasse Les citoyen honnete qui
Sont Deja Etabli ici, et C.

L'acte de violence et arbitraire, Commis Envers Nos
personnes, par Mr. le Gouverneur, le 24 du courant a 7 heur
Du Soir, Envenant Lui même Nous Enlever et faire Conduire
au Milieu de la populace, nous Enlever Dans nos maison de
Commerce, forcé Dabandonner nos maison, a La discretion Du
malfaiteur, nous force Davoir Recours a Sa Majesté, et
aSon ministre, pour demander Justice, et reclamer le Droit
De Citoyen, Contre dupareille abus qui se Commet tous
Les Jours, dans Cette ville, et c.

Vous Savez Monsieur quel Crime, que Monsieur
le Gouverneur, nous inpute, Dit-il. pour avoir manqué Seulement
avenir faire les Exercice – Exercice Dure, et penible, qu'il obligent
et aux habitant a faire une fois par Semaine Depuis 4. heur
Du Soir jusqua 7. Heur, observé monsieur Nous Vous prions,

que Nous Navons jamais manqué a faire nos Gardes et a
fournir Depuis 3 mois des Negres, pour Les travaux du Roy.

quoi Monsieur la Loi, de Suede, Dit-il quand
un Citoyen, fait serment de fidelité, sangage- til comme Militaire.

Non, Non ce Nest point Lintention du Roy de faire de Nous
Des Soldats, vous nous avez appris a Connaitre notre Roy

Sur Sa clémence, Envers Ses sujet, sa grandeur, et Amour
quil á pour Ses Sujet, C'est au pieds De Son trone,
que Nous contons, porter Nos plaintes quoi que tous
Les voy. Nous soit fermé par nos chef –

Enfin Monsieur Dans Notre Cruel position, Nous avons
Eûs, Recours a M^e Nordelain, Justicier, nous contions
De trouver, Dans ce Magistrat, un protecteur De La Loi
nous fumes trompé – nous avons, trouvé Lhomme –
Tel qui C'est toujours montré pour Les francais et
autre particulier, Etranger Etabli ici et C,

Enfin Monsieur, Nous avons Recours avons
pour nous faire connaitre quelque choses de Nos Loi, Concernant Les
Droit Du Citoyen, ou De Nous faire sortir d'ici, afin
que Notre crédit et Nos affaires Ne soufre point.

Nous avons l'honneur d Être très parfaitement

Monsieur

Votre trez humble
trez obl Serviteur

Lardieu

JL Bernier

A Monsieur

Monsieur. A. Ahman

Secretaire du Roy. Sous Le Gouverneur

A Gustavia. St. Barthelemie